

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2022

Le seize juin deux mil vingt et deux à dix huit heures trente, les membres de l'association Bridge Club Saint Honoré sont réunis, 39 avenue Victor Hugo 75116 PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoît, président de l'association. Il est assisté de Madame Muriel Fontugne, Secrétaire Général, faisant office de secrétaire de séance.

Le Président remercie les membres qui participent à l'assemblée.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

1. Approbation des Tarifs pour la saison 2022-2023 ¹
2. Approbation du Règlement Intérieur modifié le 5 mai 2022
3. Élection d'un(e) administrateur(trice) portant ainsi le conseil d'administration de trois à quatre membres
4. Pouvoirs pour formalités

Le Président rappelle que les membres ont reçu une convocation (et un rappel) avec tous les documents joints. Les membres ont eu la possibilité de voter en ligne ou de donner une procuration, de voter par correspondance. Les membres présents à l'Assemblée qui ne se sont pas encore exprimé auront la possibilité de voter en séance.

En ce qui concerne les **Tarifs** applicables au 1^{er} septembre 2022 pour la saison 2022/2023:

Le Président et le Trésorier présentent les éléments financiers et les perspectives d'activité en fonction des options tarifaires proposées.

Les principaux changements sont :

- L'augmentation de la cotisation annuelle de 50 à 60€,
- Le droit de jeu pour un tournoi passe de 13 à 14€.
- La carte mensuelle coûtera 210 € (soit l'équivalent de 15 tournois dans le mois)
- Le prix de la carte annuelle sera de 1 600€ (soit 114 tournois dans l'année).

Le Président indique aussi que le Conseil d'Administration a approuvé, ce jour, une tarification spéciale (50% des droits de table des membres, la cotisation annuelle reste inchangée et due) pour les quelques membres entre U26 et U31 pour une période temporaire jusqu'à la prochaine assemblée générale qui devra approuver ou non ce tarif spécifique. Cette décision est une anticipation de la politique du Comité de Paris et la volonté du BCSH de faciliter l'accès aux tournois de bridge pour les étudiants et les jeunes adultes.

Règlement Intérieur : Le règlement Intérieur a été modifié par le Conseil d'Administration le 5 mai 2022. Deux principales modifications : le comité d'éthique qui devient le « Comité de résolutions des litiges » avec deux membres cooptés par le Conseil d'Administration et un membre du Conseil d'Administration. La liste des membres et le Règlement Intérieur sont affichés et disponibles sur le site du club.

Le **Conseil d'Administration passe de 3 à 4 membres** : Un appel à candidature a été lancé, dans les délais prévus par les Statuts. Nous avons reçu qu'une candidature : Madame Véronique Brunel. Une lettre de motivation et un mini CV faisaient partie des documents transmis aux membres.

Après ces préambules et les discussions sur les points à l'ordre du jour avec les membres présents à l'Assemblée Générale, le Président invite les personnes qui n'ont pas encore voté à le faire.

Première Résolution² : Approbation des Tarifs pour la saison 2022-2023

L'Assemblée approuve les tarifs proposés

Pour	Contre	Abstention
60	6	7

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

Deuxième Résolution : Approbation Règlement Intérieur modifié le 5 mai 2022

L'Assemblée approuve le Règlement Intérieur modifié

Pour	Contre	Abstention
73	2	0

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

Troisième Résolution : Élection d'un(e) administrateur(trice) portant ainsi le conseil d'administration de trois à quatre membres

L'Assemblée approuve l'élection de Véronique Brunel

Pour	Contre	Abstention
72	0	3

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

Quatrième Résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de cette Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires

Pour	Contre	Abstention
71	0	4

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

A Paris, le 16 juin 2022

Benoît Tellier
Président

Muriel Fontugne
Secrétaire général

² Assemblée Générale du 16 juin 2022 – Bridge Club Saint Honoré - 39 avenue Victor Hugo - 75116 Paris
SIRET 321 762 445